

CONCOURS ENM 2015**Culture générale****La fin de la violence ?**

« Si deux hommes désirent la même chose alors qu'il n'est pas possible qu'ils en jouissent tous les deux, ils deviennent ennemis : et dans leur poursuite de cette fin, chacun s'efforce de détruire ou de dominer l'autre. Et de la vient que, là où l'agresseur n'a plus rien à craindre que la puissance individuelle d'un autre homme, on peut s'attendre avec vraisemblance, si quelqu'un plante, sème, bâtit, ou occupe un emplacement commode, à ce que d'autres arrivent tout équipés, ayant unis leurs forces, pour le déposséder et lui enlever non seulement le fruit de son travail, mais aussi la vie ou la liberté. Et l'agresseur à son tour court le même risque à l'égard d'un nouvel agresseur ». Ainsi, l'analyse de Hobbes est-elle très pessimiste sur la nature humaine, l'homme étant un être agressif, et l'égalité dans la violence définissant la société comme un état de nature. La construction d'un Léviathan, c'est-à-dire de l'Etat moderne par l'intermède d'un contrat social, a donc pour finalité de mettre fin à la violence, de substituer un état civil à un état de violence. La dynamique semble donc claire : d'une violence généralisée (état de nature), puis socialement légitimée (le monde de la tradition, avec la logique de l'honneur qui fait de la violence l'instrument de régulation des rapports sociaux, le droit lui-même étant saturé de violence), adviendrait la modernité qui délégitimerait l'usage de la violence au point d'en faire reculer sa manifestation collective la plus extrême, la guerre.

Mais la question est en réalité plus complexe, tel que le laisse entrevoir la forme interrogative du sujet. Car « la fin de la violence » induit à la fois une interrogation sur les finalités de la violence, et sur la possibilité d'une fin de l'expression violente (au sens de finitude). De même, le singulier « la » implique de réfléchir au phénomène dans son essence, et non forcément dans ses manifestations plurielles (violence physique, symbolique...). Le sujet est enfin paradoxal au vu de l'actualité. S'interroger sur la fin de la violence (au sens de finitude) semble en effet en décalage avec l'actualité qui est quotidiennement une illustration de la violence des hommes, au point que l'affirmation selon laquelle le meurtre est la passion première de l'homme paraît se vérifier, la violence étant le produit de l'agressivité inconsciente, instinctive de l'homme. Que faut-il entendre alors par la « fin » de la violence ? L'espérance d'une éradication définitive de la violence ne recèle-t-elle pas des dangers pour les modernes ? Inversement, qu'advient-il d'une société des individus connaissant des manifestations erratiques de violence ?

Répondre à ces interrogations implique de souligner une première contradiction. En effet, si les sociétés contemporaines se construisent autour de l'espoir d'une conjuration du risque de la violence, la fin de la violence est une finalité qui ne peut être atteinte et qui comporte certains dangers (I). Pourtant, face à la mutation actuelle des formes de la violence, il apparaît indispensable de repenser le processus moderne ayant pour finalité la fin de la violence (II).

I – Si les sociétés contemporaines se construisent autour de l'espoir d'une conjuration du risque de la violence, la fin de la violence est une finalité qui ne peut être atteinte et qui comporte certains dangers

La modernité, en particulier par l'hypothèse d'un état de nature et la pensée de la contractualisation sociale, a pour finalité la fin de la violence (A). Pourtant, une société sans violence omet certaines finalités de la violence (maintenir l'âme éveillée) et propose un avenir qui n'est pas sans dangers (B).

A) Les sociétés contemporaines sont fondées sur l'espoir d'une fin de la violence***1/ Les sociétés contemporaines héritent d'un processus de conjuration du risque de la violence***

Dans le cadre des sociétés primitives, les rites sacrificiels ont pour fonction d'opérer une catharsis, c'est-à-dire une purification du groupe en polarisant la violence présente au sein du groupe vers une victime expiatoire. La

violence polarisée sur un bouc-émissaire a alors pour finalité de mettre fin au risque permanent de violence. Ainsi, d'après l'analyse de René Girard, le rite sacrificiel serait un traitement préventif de la violence : le groupe étant ressoudé par le sacrifice, les hommes redeviendraient « frères » et la violence au sein du groupe disparaîtrait. Mais c'est le christianisme qui va permettre de sortir du cycle de la violence d'après l'auteur de La violence et le sacré. La Bible opère une rupture radicale par rapport à la mythologie, en ce qu'elle réhabilite la victime des crimes originels. Tandis que dans les mythes, les victimes sont censées avoir commis les crimes dont on les accuse, dans la tradition biblique et chrétienne ce verdict est souvent renversé. Dans l'Ancien Testament, et dans les Evangiles, la suprématie de la foule, qui remonte aux origines de l'humanité, est mise à mal. La victime originelle étant innocente, la violence n'a pas de raison d'être. C'est à partir de cet héritage culturel que se développe au 16^e siècle la tentative la plus marquante de recul de la violence avec le processus de pacification des mœurs, rendu célèbre par les travaux de Norbert Elias sur « *la civilisation des mœurs* ». A cette époque se développent des règles de savoir-vivre au sein de la société de cour, afin de diminuer la propension à la violence chez les nobles. L'adoucissement des mœurs est recherché par des règles a priori anodines : les bruits du corps sont dorénavant cachés, l'accouchement n'aura plus lieu en public (sauf pour la reine, du fait des enjeux de pouvoir), la diffusion des parfums, l'usage des couverts... Le corps est écarté comme étant impur, et la galanterie acquiert ses lettres de noblesse. Le peuple caricature initialement ces nouveaux standards, les reproduit pour s'en moquer, puis les adopte peu à peu dans un souci de reconnaissance sociale. Ainsi, la violence est désormais conçue comme la conséquence d'un défaut de socialisation. Cette approche va être renforcée avec l'affirmation des Etats et le désenclavement des territoires, et à partir de la pensée du contrat social qui tend à mettre définitivement fin à la violence.

2/ La société contemporaine étend et radicalise le processus afin de mettre fin à la violence

Le contrat social porte en germe l'espoir de liens pacifiques entre les hommes, rendant la violence éluçtable au sein d'une société donnée. Si Locke refuse l'assimilation théorique entre état de nature et état de guerre, la guerre *peut* néanmoins se révéler continue dans l'état de nature. C'est pourquoi l'auteur adopte dans son Deuxième traité du gouvernement civil une conclusion célèbre et classique : « la volonté d'éviter cet état de guerre (...) est l'une des raisons principales pour lesquelles les hommes ont quitté l'état de nature et se sont mis en société; car, là où il existe une autorité, un pouvoir sur terre, dont on puisse obtenir le redressement souhaité grâce à un recours, cela exclut la continuation de l'état de guerre et ce pouvoir tranche le différend ». Ainsi naîtra l'Etat et le recul de la violence, l'esprit de commerce remplaçant progressivement l'esprit de conquête. Le commerce substitue la logique de l'échange égal et pacifique à la logique du commandement inégal et potentiellement guerrier. Il ne fait donc qu'un avec la modernité, dans la mesure où il est la mise en œuvre d'une logique de l'action collective radicalement différente de celle qui prévalait dans les cités antiques ou les monarchies. Commercer, c'est se rendre dépendant de ses partenaires, et rapprocher les hommes pour leur faire prendre conscience de leur ressemblance. « Le commerce est la profession des gens égaux » écrit Montesquieu. Cette volonté de rendre la violence impossible ira jusqu'à une mise hors la loi de la guerre, manifestation extrême et forme collective exacerbée de la violence des hommes (pacte Briand-Kellog signé le 27 août 1928). La Charte des Nations Unies est quant à elle signée le 26 juin 1945 à San Francisco. L'article premier fixe l'objectif de l'Organisation des Nations Unies : « Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix (...) ». L'article 2.4 interdit le recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales : « Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies ». Cependant, la fin de la violence est un objectif qui ne peut ni ne doit être pleinement réalisé.

B) La fin de la violence est une finalité qui ne peut être atteinte et qui comporte certains dangers

La fin de toute forme de violence n'est ni réalisable (1) ni souhaitable (2).

1/ La fin de la violence est une finalité qui ne peut être atteinte

Les moments fondateurs des sociétés contemporaines sont emplis de violence : la violence est un moteur de l'histoire, et ne peut ainsi connaître une fin. Tous les Etats se sont construits sur une violence fondatrice. Edmund

Burke dénonçait dès 1790 la radicalité de la révolution française qui vise à faire « table rase du passé ». L'exécution de Louis 16 le 21 janvier 1793 sur la place de la Révolution (l'actuelle place de la Concorde) souligne cette violence fondatrice. La formule de Goethe résume cette action centrale de la violence : « ce qui s'est fait de grand dans le monde l'a été à travers la guerre et le conflit ». Il est ainsi illusoire de vouloir mettre fin à la violence. De plus, l'homme ne peut en finir avec la violence car le Bien absolu est lui-même source de violence. C'est la leçon que tire Hannah Arendt de la lecture du livre d'Herman Melville, Billy Budd, marin. L'action se déroule en 1797, pendant la guerre entre la France révolutionnaire et l'Angleterre. Billy, d'une beauté et naïveté extraordinaire, est réquisitionné et enrôlé sur le « Bellipotent », un navire de guerre. Là, il devient rapidement un marin admiré de tous pour son courage, sa beauté, son innocence, sa force de travail. Le capitaine Vere est enchanté, mais le sous-officier Claggart ne supporte pas cette concurrence nouvelle, et accuse Billy de mutinerie afin de s'en débarrasser. Face à cette accusation outrancière, Billy, dans sa grande innocence, ne parvient pas à dire un mot. Il frappe Claggart d'un coup de poing qui sera fatal au sous-officier. Et Hannah Arendt de conclure : « Les lois et toutes les institutions durables s'effondrent sous le choc non seulement du mal élémentaire mais encore sous l'assaut de l'innocence absolue ». La fin de la violence est ainsi une utopie ; il est impossible de lui échapper.

2/ La disparition de toute violence n'est pas souhaitable

La finalité du risque de violence est de maintenir l'humanité éveillée. Le choix de principe refusant toute forme de violence peut être coupable. Dans le numéro un de la revue *Les Temps modernes* en octobre 1945, Maurice Merleau-Ponty fait paraître un texte intitulé La guerre a eu lieu. L'auteur y revient sur les raisons qui n'ont pas permis à un nombre important d'intellectuels de se saisir de l'imminence d'une catastrophe humaine dans les années d'avant-guerre. A partir du titre qui se déploie tout au long du texte, résonne l'idée qu'il faut être attentif pour ne pas oublier collectivement, en temps de paix, la permanente et menaçante réalité d'une toujours possible catastrophe majeure. Le présent de toutes les guerres est toujours notre absence de présence au monde. En vérité, nous dit Maurice Merleau-Ponty, les guerres ne se gagnent pas ailleurs qu'en temps de paix. « Nous avons secrètement résolu d'ignorer la violence et le malheur comme éléments de l'histoire, parce que nous vivions dans un pays trop heureux et trop faible pour les envisager ». Il faut considérer la violence, la regarder en face, cet acte de vigilance étant la condition de la liberté.

De plus, la recherche d'une fin radicale de la violence n'est pas sans dangers pour l'humanité même. C'est ce que relève Cédric Lagandré dans La société intégrale. La visée d'une société intégrale, c'est-à-dire parfaitement homogène, sans conflit ni violence, est le rêve d'une sociabilité pure, d'une homogénéité sociale maximale. Ce rêve tend à se réaliser et dans ce cadre, la loi acquiert une fonction nouvelle : empêcher le crime. A ce titre, le film de science fiction de Steven Spielberg, Minority report, est éloquent. A Washington, en 2054, des êtres mutants, les précogs, peuvent prédire les crimes à venir grâce à leur don de préscience. S'il s'agit à la fois d'une dystopie et d'une utopie, la portée critique du système sécuritaire est évidente. Et nous sommes aujourd'hui en effet confrontés à une nouvelle forme de pénologie, décrite par Antoine Garapon dans un article intitulé « Un nouveau modèle de justice : efficacité, acteur stratégique, sécurité ». Il s'agit du passage d'une pénologie axée sur l'individu, sa punition, son traitement, à une gestion des groupes à risques, leur surveillance, leur contrôle. Apparaît alors un nouveau prudentialisme, le juge devenant un expert en dangerosité et se trouvant finalement pris dans une « tyrannie du probable » (Philippe Raynaud). Le renforcement de la punitivité qui en résulte conduit à l'instauration d'une véritable démocratie pénale, à l'image de l'illustre mesure « Three strikes and you're out », adoptée en Californie en 1994 pour des délinquants comparaissant pour la troisième fois devant un tribunal. A vouloir tendre vers la fin de la violence, le risque est de « détruire la démocratie au motif de la défendre » (Mireille Delmas-Marty). Face à la mutation actuelle des formes de la violence, la mise en garde de Mireille Delmas-Marty garde toute sa pertinence afin de repenser les finalités et les modalités d'une fin de la violence.

II - La mutation des formes de la violence impose de repenser aujourd'hui le processus moderne ayant pour finalité la fin de la violence

Les caractéristiques du « nouvel état de violence » (A) impliquent une appréhension renouvelée du processus moderne de fin de la violence (B).

A) La mutation des formes de la violence permet de caractériser aujourd'hui un nouvel état de violence, éloignant la perspective d'une fin de la violence

L'affirmation d'un nouvel état de violence (1) marque certes la fin d'une manifestation de violence (la guerre au sens classique), mais se traduit par la multiplication des formes de violence (2).

1/ Un nouvel état de violence

Frédéric Gros, dans un ouvrage intitulé Etats de violence, sous-titré «_Essai sur la fin de la guerre », dégage les caractéristiques de ce nouvel état de violence. Après la guerre au sens classique, dont on a pu dire qu'elle est un conflit armé, public et pensé au travers de la notion de guerre juste, la violence aujourd'hui se structure autour du principe d'unilatéralité, du principe médiatique et enfin du principe d'univocité. Le principe d'unilatéralité signifie que la distinction militaire-civil est dépassée. L'échange réciproque de mort n'est plus un élément structurant du rapport de guerre. Les violences ne touchent plus que les seuls contingents armés qui s'affrontent. Le principe médiatique indique que les violences contemporaines réfléchissent leur impact, leur importance à partir de leur mise en image. Le principe d'univocité souligne que les violences contemporaines font apparaître les victimes sous l'angle de l'intolérable plutôt que de les inclure dans le prisme de la fatalité. Somme toute, cet « état de violence » est un état de terreur permanent, c'est une guerre sans face à face, sans victoire, ni défaite, sans commencement, ni fin. La notion de guerre n'est donc plus si opportune pour caractériser les conflits en cours. « Deux paramètres doivent être présents à l'esprit. D'une part, l'entrepreneur de violence n'est pas chevillé à un territoire, mais mobile sur des espaces sociaux vastes et dont il sait qu'ils lui sont favorables. D'autre part, cet entrepreneur sait mobiliser en sa faveur un jeu social d'une étonnante densité, fait de réseaux de toute nature » (Bertrand Badie). Le terrorisme dit « islamiste » s'inscrit dans cette lignée. S'il existe bien des objectifs politiques affichés (reconstituer un espace islamiste unifié, chasser la présence occidentale), la radicalité de ces revendications, leur caractère délibérément non négociable, leur dimension presque millénariste finit par leur ôter le statut même de revendication sérieuse. Il y a presque une auto-finalisation de l'acte terroriste. Sa seule victoire, c'est d'avoir lieu. Cette radicalité menaçante fait que chacun se sent menacé de par son appartenance au monde ou à la culture occidentale, alors que dans le terrorisme classique, c'était une couche spécifique de la population qui était visée. Al-Qaïda a légitimé les violences contre les civils, en particulier les touristes, alors que jusqu'alors les groupes islamistes présentaient les violences faites aux civils comme une conséquence indésirable mais inévitable de la guerre sainte. De même, et plus que par le passé, Al-Qaïda appelle et glorifie le martyr autosacrificiel, ce qui est d'ailleurs un point commun avec une autre organisation terroriste sunnite, l'Etat Islamique. Le paradigme intellectuel est alors souvent celui du « choc des civilisations », pour lequel « la politique mondiale entre dans une nouvelle phase dans laquelle la source fondamentale de conflit ne sera plus idéologique, ni économique. Les heurts entre civilisations seront dominants ». Huntington craint que l'Occident ne s'oppose de plus en plus à la Chine et à l'Islam. Les critiques de son analyse sont nombreuses, d'autant que cette théorie semble faire le jeu de l'action terroriste : puisque la guerre est inévitable, alors toute attaque de l'adversaire peut se justifier.

2/ De la fin de la violence à l'avènement des formes de violence

L'espoir moderne de la fin de la violence a laissé place à l'avènement de formes de violences plurielles. Analysée par Pierre Bourdieu, la violence a d'abord pris les traits d'une forme insidieuse, « la violence symbolique ». Le sociologue a déconstruit l'idéal méritocratique républicain, démontrant que le système éducatif renforce la domination d'une classe sociale en « naturalisant » les inégalités, c'est-à-dire en les rendant légitimes et incontestables. La culture scolaire ne fait que refléter l'état du rapport de force d'une société à un moment donné, l'enfant d'un milieu populaire étant placé face à un mur de connaissances, infranchissable, car il ne dispose pas du « capital culturel » hérité nécessaire à sa réussite. L'échec sera ressenti comme étant de sa responsabilité (« je n'ai pas le niveau »), Pierre Bourdieu montrant bien comment cette forme de violence dite symbolique nécessite la participation, au moins inconsciente, du sujet dominé. Mais la violence s'analyse aujourd'hui également sous la forme d'une « blessure de l'égalité ». Pour Pierre Rosanvallon, dans La société des égaux, nous vivons une « contre-révolution » qui se caractérise par la croissance des inégalités (plus de 14% de la population vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté contre 13% en 2008) et la délégitimation des formes de redistribution. La situation, pour partir de Rawls, est celle de la levée du voile d'ignorance. Chacun connaît sa position sociale et refuse de payer pour le comportement d'autrui. La démocratie n'est plus un régime de la

construction d'une expérience collective. La multiplication des formes de séparatisme en est la conséquence première : séparatisme par le haut (le ghetto du gotha), par le bas (repli sur le territoire, la religion), tendance à l'évitement (carte scolaire, recomposition de groupes homogènes). La violence est donc économique est sociale, au point de mettre à mal la fraternisation indispensable à la vie collective.

B) Une nouvelle approche de la violence doit permettre, non de mettre définitivement fin à la violence, mais de maîtriser le risque de violence

Tendre vers une atténuation de la violence (2) suppose de mieux connaître les formes de la violence (1).

1/ La violence est plurielle : mettre fin à celle-ci implique une meilleure connaissance de ses formes et de son ressenti

Penser la fin de la violence implique de saisir la particularité de la violence chez l'homme. Face aux caractéristiques de la violence chez l'homme découlant sur des guerres d'une grande cruauté, seule l'institutionnalisation paraît être la voie à suivre. Nous devons miser sur les progrès du droit. Cette régulation est indispensable, car il n'y a pas chez l'être humain de régulation naturelle de l'usage de la violence. Konrad Lorenz, dans L'agression, conclut à l'existence de comportements d'apaisement innés de la violence chez l'animal. L'animal est agressif car il répond à un instinct et l'objectif est limité et déterminé, par exemple se nourrir, conquérir une femelle, défendre un territoire. La violence au sein d'une même espèce est rarement meurtrière. Nombreux sont les affrontements symboliques (parades) et rares sont ceux qui débouchent sur des blessures graves. Chez les animaux, il n'existe pas de guerre de tous contre tous. Seul l'homme, dont l'agressivité subsiste, ignore la régulation naturelle. De plus, sa technologie meurtrière est toujours en avance sur ses habitudes morales. Sa capacité de destruction est sans limites. Afin de mieux saisir la finalité de cette violence humaine, Michel Wieviorka cherche à renouveler les approches classiques de la violence qui étudient les finalités de celle-ci à travers trois approches. La théorie dite de la frustration relative d'abord, de James Davies et Ted Robert Gurr, qui analyse la violence comme liée au fossé entre les attentes d'un groupe et les possibilités de les satisfaire. La théorie de la « mobilisation des ressources » pense la violence comme un moyen mobilisé par des acteurs pour parvenir à leurs fins. Enfin, d'autres travaux insistent sur le fait que certaines cultures favorisent la violence, les travaux d'Adorno sur l'antisémitisme ayant pu emprunter cette voie qui fût mise en image par Michael Haneke dans Le Ruban blanc. Selon Michel Wieviorka, il est possible aujourd'hui de déterminer les cinq sujets de la violence. Le « sujet flottant » en premier lieu est celui qui ne parvenant pas à être acteur, use de la violence. L'« hyper-sujet » compense la perte de sens par l'idéologie radicalisée, le fanatisme religieux exacerbé. Le « non-sujet » se contente d'obéir, et peut par soumission se rendre l'auteur d'actes violents (on pense ici aux travaux de Stanley Milgram). L'« anti-sujet » se construit dans la négation de l'humanité de l'autre, dans la jouissance de la violence pure. Enfin, le « sujet en survie » n'a pas d'autres solutions que de faire preuve d'une agressivité minimale afin de survivre.

Mais la meilleure connaissance des finalités de la violence n'est pas exclusive d'une analyse de la perception de la violence. Et le paradoxe actuel est que le recul de la violence, au sens de délinquance, n'a pas pour conséquence logique le reflux du sentiment de vivre menacé par la violence. Les rapports de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales comportent un chapitre consacré aux conclusions de l'enquête dite « Cadre de vie et sécurité ». Cette enquête mesure un taux de victimation annuel, soit la part exprimée en pourcentage de personnes se déclarant victime sur un an. Elle permet de mesurer le nombre de « victimes déclarées ». Si la part des personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes est relativement stable depuis 5 ans, les opinions exprimées sur la sécurité montrent un accroissement du sentiment d'insécurité des personnes interrogées, la délinquance étant au final placée parmi les trois problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle, après le chômage et la pauvreté.

2/ Vers la fin de la violence ?

Tendre vers une fin de la violence implique d'abord d'éduquer et de restaurer l'autorité. L'enseignement moral et civique, promu par le Conseil national des programmes, s'inscrit dans cette lignée. La dénomination originelle, « morale laïque », a fait débat, en ce que l'espace démocratique, s'il pouvait accepter une instruction civique, ne pouvait s'accoutumer à l'idée d'un enseignement moral. Pourtant, il n'y a là rien de véritablement nouveau si l'on

en croit la « lettre aux instituteurs » de Jules Ferry, introduisant la morale laïque à l'école primaire, ou encore le livre de Ferdinand Buisson, La foi laïque, faisant la promotion d'un tel enseignement. Il s'agissait d'abord de restaurer la fonction d'autorité, puisque Jules Ferry définissait la morale laïque comme « cette bonne et antique morale que nous avons reçu de nos pères », approche que l'on peut relier à la veine platonicienne : « Lorsque les pères s'habituent à laisser les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leur parole, lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter, lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien ni de personne, alors c'est là en toute beauté et en toute jeunesse le début de la tyrannie ». (La République). Il s'agit aujourd'hui de favoriser le développement de l'esprit critique chez l'enfant, à travers des jeux de rôle, et un apprentissage sous une forme plus classique des grandes notions de la morale (le bien, le mal), des règles du savoir-vivre, du respect de la différence. Cet enseignement se veut une donnée transversale, irriguant les différentes matières.

Penser la fin de la violence impose ensuite de retrouver l'esprit de fraternité, et en particulier l'esprit révolutionnaire de l'égalité, celui de la formation d'une société d'égaux. Ou, pour le dire avec Richard Henry Tawney, historien anglais de l'économie, « ce qui est insupportable c'est que certaines classes puissent être exclues des bénéfices de la civilisation dont d'autres profitent et que le sens de l'appartenance à une même humanité, qui est la question décisive, soit remis en cause par des écarts de situation économique ». Rien d'étonnant alors, à ce que la question d'une échelle des salaires refasse surface, tant au niveau des essais (nombreux écrits sur la « common decency de George Orwell), que sur le plan artistique (l'échelle de salaires est au cœur du film Pater d'Alain Cavalier), qu'au sein du débat public (dénonciation récurrente des « parachutes dorés » ou des « retraites chapeau »).

Tendre vers une fin de la violence conduit enfin à adapter et à renforcer la réponse administrative et pénale. La France a su adapter son arsenal législatif, en votant depuis 1986 plusieurs lois afin de lutter contre l'une des formes de violence préoccupante : le terrorisme. Ces dispositions ont fait suite à des vagues d'attentats ayant frappé la France ou ses alliés. Les peines encourues se caractérisent par une particulière sévérité, et est appliqué une procédure pénale dérogatoire notamment au stade de l'enquête et de la garde à vue, afin de privilégier l'efficacité du travail d'investigation. La loi du 21 décembre 2012 relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme a modifié plusieurs textes, notamment du code pénal, afin que le droit français puisse s'appliquer aux actes de terrorisme commis à l'étranger par des ressortissants français (ou par des personnes qui résident habituellement sur le territoire français). Cette modification doit permettre de poursuivre plus efficacement les personnes ayant participé à des camps d'entraînement terroriste à l'étranger alors même qu'elles n'ont pas commis d'actes répréhensibles sur le territoire français. Par ailleurs, cette loi prolonge jusqu'au 31 décembre 2015 l'accès préventif des services chargés de la lutte contre le terrorisme aux données techniques recueillies dans les communications électroniques ou sur internet. La loi du 13 novembre 2014 renforce les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme (interdiction de sortie administrative du territoire afin d'éviter que des ressortissants ne se radicalisent à l'étranger). Et la loi sur le renseignement, votée par l'Assemblée nationale en juin 2015 a pour mission de renforcer les moyens des services de renseignement face à la menace terroriste (plus de 900 emplois supplémentaires pour la DGSI dans les 5 ans), 1900 individus étant recensés en France aujourd'hui comme ayant des liens avec des filières terroristes et djihadistes.

Dans son Discours de Suède prononcé en 1957 lors de la remise du prix Nobel de littérature, Albert Camus a dépeint la tâche qui incombait à sa génération. Ses mots restent d'une grande actualité et peuvent éclairer le sens de notre action dans le monde, en particulier face à la question de la fin de la violence. « Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde se défasse. (...). Devant un monde menacé de désintégration, où nos grands inquisiteurs risquent d'établir pour toujours les royaumes de la mort, elle sait qu'elle devrait, dans une sorte de course folle contre la montre, restaurer entre les nations une paix qui ne soit pas celle de la servitude, réconcilier à nouveau travail et culture, et refaire avec tous les hommes une arche d'alliance ».